

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 234 G Convention d'habilitation aide sociale avec l'association Dumonteil d'un foyer d'accueil médicalisé, d'un foyer d'hébergement et d'un foyer de vie à Paris (12e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L 311-1, L312-2 et suivants ;

Vu l'arrêté conjoint du 28 juin 2007 autorisant l'association « Centres Pierre et Louise Dumonteil » à créer un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 5 places destinées à prendre en charge des adultes handicapés mentaux ; du Département de Paris et de de création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Dumonteil ;

Vu l'arrêté conjoint du 14 mars 2016 portant autorisation de reconversion partielle de 8 places du foyer d'hébergement « Montgallet » en places de foyer d'accueil médicalisé sis 25/27 rue Mousset Robert Paris 12^{ème} ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en Conseil Départemental du 22 mars 2016 portant autorisant l'association Dumonteil à créer un foyer d'hébergement (FH) de 5 places et un foyer de vie (FV) de 17 places ;

Vu le budget de fonctionnement du Département de Paris,

Vu le projet de délibération en date 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer avec l'association Dumonteil, 137-139 Boulevard Soutl 75012 Paris, une convention d'habilitation à l'aide sociale pour le foyer d'accueil médicalisé (FAM), le foyer d'hébergement (FH) et le foyer de vie (FV) à destination de personnes en situation de handicap mental et psychique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association Dumonteil, 137-139 Boulevard Soutl 75012 Paris, une convention d'habilitation à l'aide sociale dont le texte est joint à la présente délibération pour le foyer d'accueil médicalisé (FAM), le foyer d'hébergement (FH) et le foyer de vie (FV) implantés 25/27 rue Robert Mousset, Paris (12^{ème}).

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées chapitre 65, nature 65242, rubrique 52, du budget de fonctionnement 2016 et des années suivantes du Département de Paris, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO